



## PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1016

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro **1016**

**Règlement NUMÉRO 1016 décrétant une dépense et un emprunt de 2 465 000,00 \$ pour la reconstruction des conduites, des 35<sup>e</sup>, 37<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> Avenues – Travaux 2022**

- a été adopté par le conseil municipal le **31 mai 2022**;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le **7 juin 2022**;
- a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **13 juin 2022**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 16 juin 2021 ,



**Marie-Renée Houde, OMA**  
Greffière